

## Le groupe MGEN poursuit sa politique de conventionnement avec les professionnels de santé

**Plusieurs syndicats professionnels et enseignes d'optique ont engagé ces derniers mois des contentieux avec le groupe MGEN à propos des dispositifs de conventionnement. Le groupe MGEN tient à réaffirmer sa détermination à poursuivre et développer cette politique. Pour lui, la coopération avec les professionnels de santé et le conventionnement sont des axes essentiels pour trouver des solutions innovantes d'amélioration de l'accès de tous à des soins de qualité.**

A l'opposé d'un « payeur aveugle » cantonné à un rôle de remboursement de soins, le groupe MGEN a l'ambition d'être un acteur de santé qui contribue à la construction de parcours de soins mutualistes limitant les restes à charge.

Depuis 20 ans, le groupe MGEN a développé plusieurs réseaux de professionnels de santé conventionnés, seul (optique) ou avec les fédérations mutualistes (dentaire, hospitalisation). Une conviction forte préside à leur constitution : c'est par la coopération et le dialogue avec les professionnels de santé que des dispositifs respectueux de l'économie de chacun peuvent être trouvés.

Cette conviction est largement partagée. Le réseau optique MGEN a fait la preuve que de tels dispositifs gagnant-gagnant sont possibles. Lorsque fin 2010, par respect du droit de la concurrence, le groupe MGEN a renouvelé son réseau d'opticiens conventionnés, plus d'un opticien français sur deux a répondu spontanément à l'appel à candidatures.

Cependant, le groupe MGEN doit actuellement faire face à un certain nombre d'assignations en justice ou d'attaques par voie de presse. Prenant appui sur un vide juridique dans le Code de la Mutualité, certains acteurs contestent aux mutuelles, dont la MGEN, la possibilité de différencier les remboursements selon que les adhérents consultent des professionnels dans ou hors des réseaux qu'ils organisent.

Le groupe MGEN tient à faire savoir qu'il est déterminé, malgré ces actions, à poursuivre sa politique de conventionnement.

Son seul objectif est l'intérêt des adhérents et il est convaincu que, de ce point de vue, cette politique va dans le bon sens. Il reste également convaincu que la seule voie de progrès avec les professionnels de santé est celle de la coopération.

Il est plus que jamais nécessaire qu'une modification du Code de la Mutualité intervienne prochainement, de manière à mettre un terme à toutes les polémiques.

### **A propos du groupe MGEN**

*Première mutuelle santé française, le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Il fournit des prestations complémentaires en santé, prévoyance, dépendance et retraite. Via la mutuelle MGEN Fila, il propose également une complémentaire santé ouverte à tous, indépendamment du statut professionnel. Avec 33 établissements sanitaires et médico-sociaux, il offre aux assurés sociaux une structure de soins diversifiée : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées... En 2010, le groupe MGEN a protégé près de 3,5 millions de personnes et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. Il fait partie du groupe Istya, premier groupe mutualiste français de protection sociale complémentaire.*

**Contact Presse :** Benoît Coquille - [bcoquille@mgen.fr](mailto:bcoquille@mgen.fr) - 01 40 47 23 92